

Rue de l'Avenir

Bulletin publié par le Groupe-conseil romand pour la modération de la circulation (GCR)

3/86 3ème année

Rue de l'Avenir

pro juventute



Groupements représentés

Ass. suisse des transports, AST.
Pro Juventute.
Institut suisse de la Vie, ISV.
Société d'Art public GE et FR.
Image de la cité VS.
Association Droits du piéton, ADP.
Groupe de travail "la rue" de l'EPFL.

Rédacteur responsable et coordination romande :

Alain Rouiller, AST, 16 rue des Chaudronniers, 1204 Genève, tél. 022 29 68 01.

secrétariat du GCR :

Bernard Vaney, Pro Juventute, Galerie St François B, 1003 Lausanne, tél : 021 23 50 91.

Centre de documentation et appui technique :

Groupe de travail "la rue" de l'EPFL, 14 av. de l'Eglise-Anglaise, 1006 Lausanne. Contacts : Lydia Bonanomi, tél : 021 47 32 95.

Contacts Locaux

Genève :

Marc Houvet, Pro Juventute, bd Helvétique 26, 1207 Genève, tél : 022 36 57 77.

Fribourg :

Jean-Claude Morisod, Sté d'Art Public, rue de Lausanne 91, 1700 Fribourg, tél : 037 22 82 92.

Jura :

Jean-Claude Hennet, AST, rue Franche 15, 2800 Delémont, tél : 066 22 88 88.

Neuchâtel :

Michel Von Wyss, AST, rue du Nord 3, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél : 039 28 21 16.

Valais :

Image de la Cité, Gabriel Romaillet et Pierre Maret, Pré-de-Savioz 1, 3957 Granges, tél : 027 23 43 59 et 58 12 47.

Vaud :

Olivier Neuhaus, AST, 16, ch. de Montelly, 1007 Lausanne, tél. : 021 24 86 54.

tirage : 2000.

Pour un chemin de l'école différent

Les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique en matière d'accidents de la route sont réjouissants : aussi bien le nombre de blessés que celui des morts sont en baisse.

Seule ombre au tableau : le nombre des enfants qui trouvent la mort sur les routes reste constant.

Sans compter les nombreux blessés dont certains demeurent handicapés définitivement et parfois lourdement.

Les mesures déjà prises pour prévenir ces accidents sont connues : d'ordre technique, juridique, policière ou éducative, leur impact restera limité tant que l'exemplarité du comportement adulte fera défaut et que le contexte médiatique continuera de valoriser certains aspects de la conduite sur route qui mettent en péril la vie des usagers les plus exposés de la circulation routière.

Entre 20 et 30% des accidents d'enfants surviennent sur le chemin de l'école.

Ce lourd tribut que paient les enfants et les jeunes au développement routier est un réel problème de société et surtout pas une fatalité. Car la situation peut changer.

L'entrée en vigueur début 1985 des limitations de vitesse a déjà enregistré des effets bénéfiques. Et même si le problème reste entier et plus large, un certain pragmatisme est de mise pour espérer atteindre ce niveau de qualité de vie dont ne serait exclu quiconque et surtout pas les enfants et les jeunes (mais aussi les personnes âgées et celles à mobilité réduite pour qui la circulation routière crée une angoisse quasi-permanente).

La Fondation Pro Juventute et l'Association Droits des Piétons ont réuni leurs connaissances et leurs expériences pour répondre à cette question essentielle : comment allier sécurité routière et qualité de vie ?

Outre la co-rédaction de ce numéro spécial, l'autre résultat consistant de cette collaboration est la réalisation d'un diaporama intitulé "Le chemin de l'école : sécurité et aventures", destiné aux groupes de parents et d'habitants, aux aménageurs, aux autorités, bref à tous ceux prêts à combattre la "fatalité" des accidents routiers pour instaurer un cadre de vie dans lequel les enfants, les jeunes, ainsi que tous leurs aînés, pourraient circuler librement, c'est-à-dire avec plaisir et en toute sécurité partagés.

Marc HOUVET PRO JUVENTUTE-GENEVE

Qu'est-ce que l'ADP?

L'Association Droits du Piéton (ADP), naguère Association en faveur de bases légales pour les sentiers et chemins pédestres, est une association au sens des articles 60 à 79 du Code civil suisse. Le siège de l'ADP est à Zurich. L'association est confessionnellement et politiquement neutre. Toutes les personnes intéressées peuvent devenir membres de l'ADP et défendre ainsi les intérêts des piétons.

Les buts de l'ADP

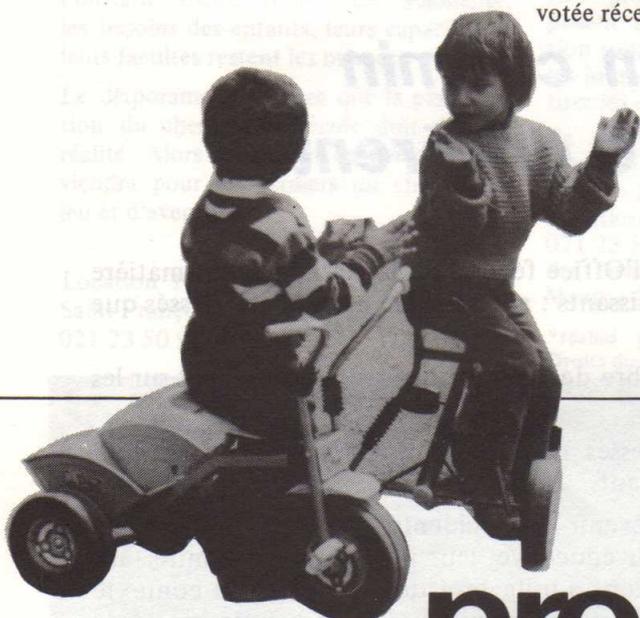
Depuis des années, l'ADP s'engage pour les intérêts des piétons et s'efforce d'améliorer leur situation dans la circulation routière. Elle a à son actif déjà plusieurs succès. Une initiative lancée par l'ADP dans les années septante a conduit à l'introduction, dans la Constitution fédérale, de l'article 37 *quarter*, sur lequel est basée la loi fédérale sur les chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre (LCPR) que les Chambres ont votée récemment.

ADP

L'ADP poursuit les buts suivants :

- Action en faveur de bases légales efficaces pour les chemins pour piétons et de randonnée pédestre sur le plan fédéral, comme dans les cantons et communes.
- Conseils relatifs à la création et à l'entretien de réseaux locaux de chemins et de zones pour piétons.
- Intervention dans des cas précis pour défendre les intérêts et les droits du piéton.
- Recherche fondamentale dans le domaine des chemins pour piétons et de randonnée pédestre.
- Formation permanente dans ce même domaine.

Association
droits du piéton
Klobaschstrasse 48
8032 Zurich
Téléphone 01-47 62 40



pro  **juventute**

L'aménagement de l'environnement pour les enfants, c'est l'affaire de tous avec Pro Juventute qui met à disposition

des groupes de parents,
des associations d'habitants,
des bureaux d'ingénieurs et d'architectes,
des autorités communales et cantonales,

une documentation dense,
une aide dans la préparation des projets,
une location de montages audiovisuels,

concernant

l'aménagement de places de jeux et de préaux scolaires,
la sécurité routière des enfants dans les zones d'habitations et sur le chemin de l'école.

Pour tous contacts :

Département romand de Pro
Juventute
Galerie St François B
1003 Lausanne
Tél. 021/23 50 91

ou pour GE et VD :

Pierre HEINZER
Tél. 024/22 12 41

ou pour BE, FR, JU, NE et VS :

Fernand BEAUD
Tél. 037/26 14 54

La sécurité sur le chemin de l'école dépend de vous et moi

La planification des chemins empruntés par les écoliers constitue une partie de la planification des chemins pour piétons. Lors de l'enquête statistique concernant les écoliers de la Suisse pour les années 84/85, on a recensé environ 100'000 écoliers de jardin d'enfants et 800'000 enfants et adolescents qui fréquentent quotidiennement l'école. Du lundi au samedi, les jardins d'enfants et les écoles constituent 2 fois respectivement 4 fois la destination et le point de départ de tous les chemins empruntés par les écoliers. Le temps passé sur le chemin de l'école par enfant et par jour, dans le cas des communes d'une certaine étendue, est d'environ une heure. Cela exige un grand effort de la part de l'enfant lorsque celui-ci doit sans cesse prendre garde au danger toujours croissant constitué par la circulation des véhicules à moteur.

Le but de la planification des chemins empruntés par les écoliers est de "restituer" aux enfants le chemin de l'école, d'en refaire un chemin de jeux, de bavardage et de délasserment. La condition préalable est la sécurité du chemin. En plus de l'élimination des points dangereux, le maintien et la création de chemins pour se rendre à l'école offrant une grande variété est une tâche importante dans la gestion des communes. La planification des chemins de l'école suppose donc une capacité prononcée de s'identifier aux enfants et une connaissance précise de leurs possibilités.

Normalement, le chemin de l'école constitue pour l'enfant un moment de liberté dans son emploi du temps et lui permet d'acquérir l'expérience de son environnement sans être sous tension. Il appartient donc aux automobilistes d'être conscients, du fait que les perceptions des enfants n'obéissent pas nécessairement aux règles de la circulation. C'est avant tout le sens des distances et du temps qui fait en grande partie défaut aux enfants; leur champ visuel est limité, ainsi que leur vue d'ensemble. Ainsi, les enfants accidentés sont pour la plupart ceux qui sont trop petits pour pouvoir regarder par-dessus une voiture.

Accidents survenus à des piétons en Suisse (1984)

Classes d'âge	Blessés	Tués
0 - 9	779	<u>21</u>
10 - 19	427	8
20 - 29	351	5
30 - 39	253	8
40 - 49	290	16
50 - 59	304	15
60 - 69	373	<u>27</u>
70 - 79	468	<u>61</u>
über 80	295	<u>54</u>

Source: Annuaire statistique 1985



Des chemins séparés et attrayants sont la meilleure garantie de la sécurité pour nos enfants en âge scolaire!

Le chemin de l'école: Sécurité et Aventure

Le montage audio-visuel montre comment seule une planification des chemins de l'école apporte aux enfants sécurité et aventures.

80 diapositives, 2 enregistrements sur cassettes, 1 livret

Durée: 16 minutes

Une réalisation de

L'ASSOCIATION DROITS DU PIÉTON (ADP) et de la fondation PRO JUVENTUTE.

Images: Peter Koehl, Swissair, Georges Berthoud

Sonorisation: studio-son du SMAV DIP Genève)
Patrick Brunet, Miriam Blasco

Version originale: René Oswald, Louis Voellmy

Adaptation française: Alain Simonin, Marc Houvet, Louis Voellmy avec la participation active des élèves de M. Coste (Ecole du Bosson-Onex)

Financée avec le soutien du Fonds suisse pour la prévention des accidents de la route.

Le montage audio-visuel peut être commandé auprès:

Pro Juventute, Galerie St François B,
1003 Lausanne, tél. 021 23 50 91.

Association droits du piéton (ADP), Kloten-
bachstrasse 48, 8032 Zurich, tél. 01 47 62 40.

Enfants et adultes ont besoin d'un réseau de chemins pour piétons bien protégé. Des expériences préliminaires ont montré la possibilité d'une participation commune des enfants, des parents et des autorités à la planification du chemin de l'école. La loi de 1980 sur l'aménagement du territoire (LAT) exige elle aussi un renforcement de la participation de la population dans les questions de planification. Des mesures concernant les zones à vocation piétonne sont également requises par toute une série de textes de loi.

Il y a lieu tout d'abord de rendre plus sûrs les passages pour piétons des routes à grande circulation. Il faudrait ensuite détourner la circulation en direction des axes principaux afin d'en décharger les zones piétonnes à l'intérieur des localités.

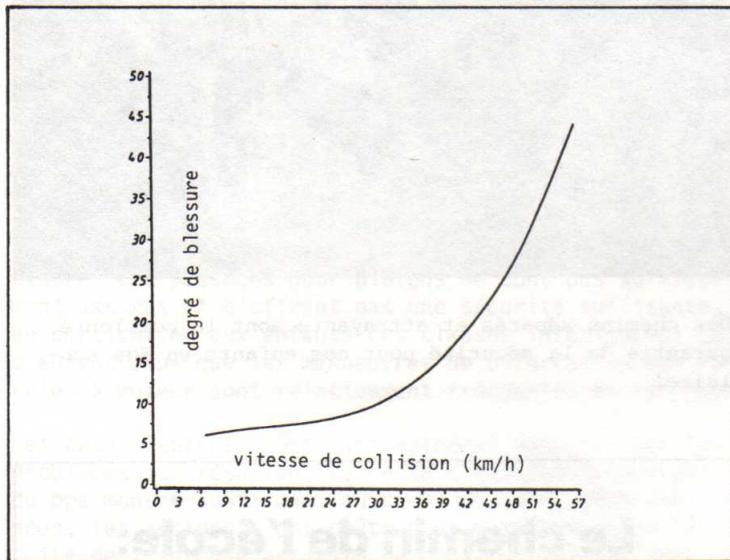


Dans les quartiers d'habitation aussi, nos enfants sont en danger car la large conception des routes incite à conduire vite.

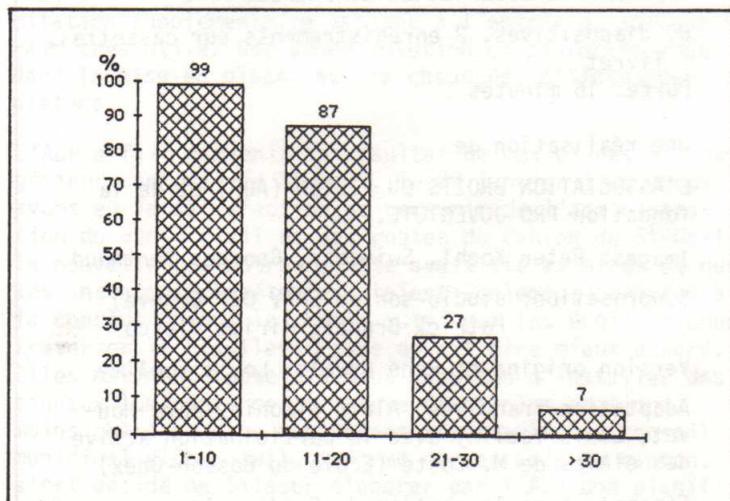
Il est tout aussi important de prévoir des réseaux séparés de chemins pour piétons auxquels on peut incorporer, à peu de frais et moyennant quelques négociations, les arrière-cours et les chemins privés, ce qui apportera une amélioration cruciale. Finalement, le conducteur devrait adapter sa façon de conduire à la situation locale et en particulier au comportement des enfants.

Il appartient à chacun d'entre nous de faire en sorte que les nouvelles générations d'écoliers puissent, lorsqu'ils se rendent à l'école, emprunter en toute sécurité un chemin sans embûches, mais plein de surprises.

Vitesse de collision et degré de blessure



Chance de survie (en pourcent) selon le degré de blessure



Les deux graphiques montrent qu'en cas de collision entre automobiles et piétons, 99% de ces derniers survivent lorsque la vitesse est de 30 km/h, tandis que la proportion des survivants n'est plus que de 10% pour une vitesse de 50 km/h. Une adaptation de la vitesse aux conditions locales dans les quartiers s'impose donc.

Déroulement du processus de planification d'un chemin pour écoliers

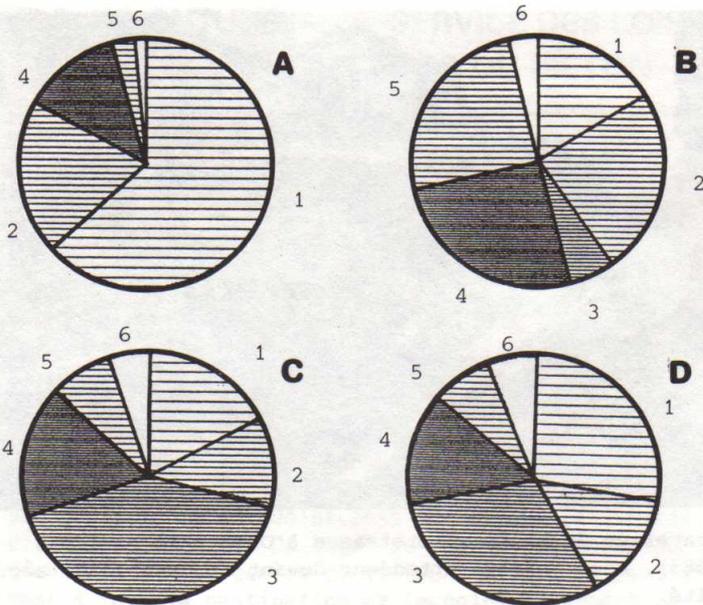
Pour le détail du déroulement pratique, voir aussi:

H. Boesch, R. Oswald, Schulwegsicherung und Schulwegplanung - am Beispiel einer Gemeinde, Série des publications ADP No 3 (en allemand seulement)

Chemins pour piétons dans les zones d'habitation, Directives pour l'amélioration des installations piétonnières, Série des publications ADP No 3

1. Définition des tâches.
2. Délimitation de la zone soumise à un examen critique.
3. Recensement des rues et du réseau de chemins (catégorie et état).
4. Investigation du flux des piétons
 - buts selon catégories de piétons, comme écoles, magasins, des transports publics, etc.
 - zone de desserte sur les différents buts, en fonction du nombre d'élèves, de leur domicile, etc.

Moyens de transport utilisés généralement par les personnes qui se rendent quotidiennement à leur lieu de travail ou à l'école (en pourcent, 1980)



A: des écoliers au-dessous de 16 ans
 B: des écoliers au-dessus de 16 ans
 C: des gens qui font la navette entre leur domicile et leur lieu de travail
 D: du total de la population active (écoliers et travailleurs)

1 A pied
 2 Vélocoteurs et bicyclettes
 3 Voiture personnelle
 4 Tram, bus, car postal
 5 Chemin de fer
 6 Autres

L'importance des chemins piétonniers peut être déduite des statistiques des usagers. C'est ainsi qu'en gros, 63% des élèves au-dessous de 16 ans vont à pied à l'école. Dans l'ensemble de la population, la proportion des piétons est encore de 30% environ.

- recensement du chemin effectivement parcouru selon les catégories de piétons et comptage des piétons.

5. Analyse des réseaux

- situation, nombre et nature des points dangereux dont ceux désignés nommément, ceux présents et ceux potentiels.
- classifications des liaisons piétonnes selon les catégories de chemins conformément au point 3.

6. Equilibrage du réseau et des flux de piétons

- concentration des flux estimés et observés dans la mesure du possible, répartition entre le réseau de chemins existant et les parties nouvelles.
- détermination des insuffisances potentielles du réseau.
- mise en évidence des différentes classes de points de conflit comme les passages supérieurs ou souterrains, les dispositifs de feux de signalisation, etc.

7. Propositions de réseaux

- mise à jour des propositions de réseaux, y compris possibilités ultérieures d'extension, assainissement, etc.
- discussion du réseau en ce qui concerne les différentes catégories d'usagers, leur domicile et le but de la marche.

8. Concept et rapport, inclus le degré d'urgence, l'estimation des coûts, le déroulement du processus.

Assemblée générale 1986



Veuillez d'ores et déjà réserver la date du 8 novembre 1986 pour notre assemblée générale. Elle aura lieu cette année à Lucerne. L'invitation officielle vous parviendra dans le courant de l'automne.

Suivant la tradition, la partie administrative de l'assemblée sera suivie d'une conférence avec diapositives sur un sujet déterminé.



Exemple d'une modération de la circulation:

Dans la revue "Le piéton suisse" no 1, on pouvait voir à la page 3 une mère et un enfant cheminant dans un passage étroit. Sous la pression des habitants et d'autres milieux, la commune a commencé par assurer provisoirement le passage en rétrécissant la voie autorisée aux véhicules. Le piéton peut donc désormais cheminer sans danger. Une solution définitive est à l'étude.



Sécurité d'un chemin pour écoliers à Oberuzwil SG

En avril 1985, une famille d'Oberuzwil nous a fait part des soucis que lui causait le manque de sécurité du chemin scolaire que devaient emprunter les enfants. L'ADP a alors demandé au département de la circulation de la police cantonale de St-Gall de lui remettre les résultats des analyses portant les accidents survenues dans cette région. La police cantonale renvoya l'ADP au Bureau suisse de prévention des accidents (bpa) à Berne qui lui livra promptement les documents demandés.

Le conseiller en planification de l'ADP analysa les données remises par le bpa et étudia également les conditions sur place. Après en avoir discuté avec d'autres spécialistes, il proposa la solution suivante: Les plans d'utilisation de la région montrent que la Flawilerstrasse sépare de vastes quartiers d'habitation des écoles et des jardins d'enfants. La construction dans cette contrée est d'une telle intensité que l'on s'attendra à une augmentation du nombre d'écoliers ces prochaines années. A l'entrée du village, la Flawilerstrasse est très étirée et incite à rouler rapidement, malgré les limitations de vitesse imposées. La proportion des camions est élevée. Les passages pour piétons ne sont pas suffisamment assurés et n'offrent pas une sécurité suffisante, en particulier aux enfants des classes inférieures; ceci d'autant plus que les manoeuvres de bifurcation des véhicules à moteur sont relativement fréquentes en cet endroit.

Les petits enfants sont manifestement débordés par les problèmes qui résultent de cette situation. L'analyse du bpa montre aussi que, au cours des cinq dernières années, les accidents ont coûté deux vies humaines. Par suite de l'intense activité de construction aux deux côtés de la route, on doit craindre que le risque d'accidents n'aille encore en augmentant.

Comme il existe un rapport direct entre le danger d'accident, le degré des blessures et la vitesse des véhicules, il faut absolument réduire cette dernière. Une limitation supplémentaire imposée à l'entrée du village serait très utile. Une bonne solution consisterait aussi dans la mise en place, sur la chaussée, d'îlots pour les piétons.

L'ADP a fait parvenir le résultat de ces études à l'ingénieur cantonal de St-Gall. le 29 janvier 1986, nous avons eu la satisfaction de recevoir de l'administration du génie civil et des routes du canton de St-Gall la nouvelle que notre requête avait été examinée et que les instances compétentes étaient également arrivées à la conclusion que le chemin suivi par les écoliers pour traverser la Flawilerstrasse devait être mieux assuré. Elles estiment toutefois plus opportun d'installer des signaux lumineux, cette mesure étant plus pratique, moins chère et plus rapidement réalisable. Le conseil municipal d'Oberuzwil, informé de cet avis du canton, s'est décidé de laisser élaborer par l'ADP une planification du chemin de l'école pour toute la commune.



Traversée de la Flawilerstrasse à Oberuzwil (automne 1985). Deux enfants attendent devant le passage de sécurité.



Les enfants doivent attendre longtemps et sont manifestement dépassés par la situation.



Tout à coup, ils s'élançant sur la chaussée. Un nouveau véhicule s'approche sur la droite (invisible sur la photo). Gênés par le monticule, les enfants ne le voient pas.



LE CHEMIN DE L'ECOLE : SECURITE ET AVENTURES

- CHEMIN DE L'ECOLE - ESPACE DE JEUX

Les enfants ne jouent pas seulement pendant la récréation et après l'école, ils jouent sur le chemin de l'école, en y allant et au retour.

- CHEMIN DE L'ECOLE - ESPACE DE LIBERTE

Le chemin de l'école reste pour l'enfant un espace et un temps de liberté dont il a besoin pour le développement de sa personnalité.

- CHEMIN DE L'ECOLE - ESPACE DE DECOUVERTES

Sur leur chemin, les enfants doivent trouver des coins de détente, des coins de rencontre. Au planificateur de prévoir des "coins oubliés" dans le terrain qu'il aménage.

- CHEMIN DE L'ECOLE - ESPACE DE SECURITE

L'enfant fait des détours quand et parce qu'il le veut. Et il doit pouvoir le faire sans courir de risques inutiles. En notre qualité d'adultes, nous devons aussi nous assurer de la sécurité de ces détours.

- L'ENFANT N'EST PAS UN ADULTE EN MINIATURE

Les enfants évaluent mal les distances... leur champ visuel est limité... ils n'ont pas de vue d'ensemble... ils sont trop petits pour voir par-dessus une voiture en stationnement... leur système perceptif ne leur permet pas de faire la synthèse des informations nécessaires à leur sécurité... la valeur affective qu'ils attachent à l'objet perdu leur fait oublier la notion de danger.

- UNE SOLUTION - PLANIFIER UN RESEAU DE VOIES PEDESTRES

Des axes de grand trafic offrant des passages de sécurité protégés, des quartiers paisibles et un réseau de chemins piétonniers sont les trois éléments principaux de la planification des itinéraires d'écoliers.

- La planification passe par la participation des enfants et des parents. Les expériences faites dans la planification du réseau des chemins scolaires ont montré qu'il était de première importance de s'assurer la collaboration des enfants pour établir la situation réelle. Les observations des parents sont aussi utiles. C'est ainsi que l'on connaîtra les chemins agréables, les chemins et les carrefours dangereux, les coins de détente et autres événements marquants.

Enfant blessé

Mardi, 18 heures, rue des Bossons, le (5 ans,) chemine sur le trottoir côté impair de la rue en direction de l'avenue des Morgines. Peu après le chemin du Nand-de-Cuard, il laisse tomber un sac sur la chaussée. En voulant le récupérer, il s'élanche contre une auto conduite par M. arrivant sur la gauche. - a une fracture de la jambe gauche.

Enfant de 3 ans renversé par une auto

Jeudi 14 h, un automobiliste, M. a renversé un enfant de 3 ans, le petit qui s'était élançé sur la chaussée en passant entre deux véhicules en stationnement. Il souffre de contusions.



La voiture géante de l'AST * a été utilisée à plusieurs reprises pour le lancement à Genève de la campagne "Piéton ... ça marche" : à la Croix-de-Rozon (notre photo), à Chêne-Bougeries et à la fête de la rue Gourgas en ville de Genève.

*qui montre à la taille des adultes comment l'enfant voit l'automobile.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA SECURITE ROUTIERE ET LES ENFANTS

OUVRAGES DE REFERENCE :

- SECURITE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE
Cahier du bureau suisse de prévention des accidents (BPA), 1979 Berne.
- SECURITE DES ENFANTS DANS LA CIRCULATION
Rapport de l'OCDE, avril 1983.
- LA FORMATION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS FACE A LA SECURITE ROUTIERE
Conseil de l'Europe 1981.
- QUI CONNAIT LES ENFANTS SAIT LES PROTEGER
Institut Meierhofer et Winterthur-Assurances 1983.
- L'ENFANT N'EST PAS UN ADULTE EN MINIATURE
Ligue contre la violence routière, Paris 1985.
- L'ENFANT ET LA CIRCULATION
Revue de Pro Juventute, 1980.
- RUE RESIDENTIELLE, RUE DE L'AVENIR
Edition Pro Juventute 1981.
- CHEMINS POUR PIETONS DANS LES ZONES D'HABITATION
L'Association Droits des Piétons 1984.
- PRUDENCE; PRIORITE AUX ENFANTS
Journal AST No 7/1983.
- PIETONS... CA MARCHE
AST, 1985.
- LA RUE EST A TOUS
Dossier et livre de l'UNICEF, de la déclaration de Berne et du Service école-Tiers-Monde, 1984.

AUDIO-VISUEL :

- LES ENFANTS ET LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
Diaporama de l'AST et de Pro Juventute.
- RUES RESIDENTIELLES
Diaporama de Pro Juventute, AST et SGU.
- CHEMIN DE L'ECOLE : SECURITE ET AVENTURES
Diaporama de Pro Juventute et ADP.
- HANDICAPES, PERSONNES AGEES ET ENFANTS DANS LE TRAFIC
Diaporama de Pro Juventute, Pro Senecture, AST, Union suisse des aveugles, Fédération suisse des aveugles et faibles de la vue.
- LES ENFANTS VICTIMES DE LA ROUTE
Emission de Temps Présent de novembre 1984 sur vidéo VHS, disponible au GCR p.a. Pro Juventute-Genève.

EXPOSITIONS ITINERANTES :

- PRIORITE AUX ENFANTS
30 panneaux format 90/128 cm, AST, Terre des Hommes Suisse et KINAG
- VOITURE GEANTE
Construite par l'AST.

RENSEIGNEMENTS, LOCATION :

GCR p.a. Pro Juventute
Galerie St François B
1003 LAUSANNE
Tél. 021/23 50 91

NOUVEAUX DIAPORAMAS

SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE : SECURITE ET AVENTURES

Une rédaction sert d'introduction. Une écolière raconte ses aventures sur le chemin de l'école. Toutefois la suite montre que, pour de nombreux enfants, le chemin de l'école se présente sous un tout autre aspect, vu l'augmentation du trafic à l'arrière-plan. Ces enfants doivent concentrer toute leur attention sur la circulation : mais cela ne suffit pas. Leurs facultés ne se développent que peu à peu. Aucun enfant ne sera jamais "à la hauteur de la circulation".

Pourtant, même si le trafic augmente, les besoins des enfants, leurs capacités et leurs facultés restent les mêmes.

Le diaporama * montre que la planification du chemin de l'école doit devenir réalité. Alors seulement ce chemin redeviendra pour les écoliers un chemin de jeu et d'aventure.

Location 15.- fr. : Pro Juventute Galerie Saint-François B 1003 Lausanne, tél. 021 23 50 91. A Genève PJ :022 365 777

HANDICAPES, PERSONNES AGEES ET ENFANTS DANS LE TRAFIC

Ce diaporama réalisé notamment par la Fédération suisse des organisations d'entraide, de malades et d'invalides (ASKIO) et l'AST nous montre le moyen de promouvoir activement l'égalité des droits sur la route. En effet l'utilisateur de la rue non-motorisé voit sa propre mobilité de plus en plus réduite par celle des automobilistes. Cette situation est particulièrement ressentie par les handicapés, les personnes âgées et les enfants qui, soumis à un danger toujours plus menaçant, se replient sur eux-mêmes et s'isolent.

Les problèmes fondamentaux qui se posent aux plus faibles dans la circulation sont montrés dans des scènes de tous les jours qui permettent au spectateur de tirer les conclusions qui s'imposent.

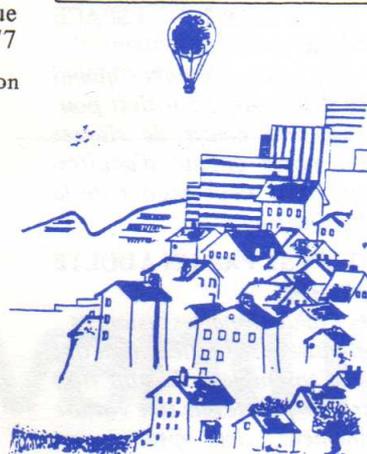
Ce montage audio-visuel est également disponible sous forme de cassette-vidéo. Durée : 13 minutes.

Location 15.- fr. : GCR Lausanne tél. 021 23 50 91 ou Association romande des aveugles et mal-voyants 49, rue Maupas 1004 Lausanne tél. 021 25 22 77

*réalisé par Pro Juventute et l'Association Droits du Piéton (ADP).



P.P. 1233 Bernex



VELO PUBLIC GENEVOIS

Le samedi 31 mai, 120 vélos roses ont été lâchés dans la ville. Après la Rochelle, Amsterdam et Berne souhaitons le plein succès à cette expérience originale. Les vélos roses sont libres et gratuits; seule obligation : abandonner son vélo rose dans un endroit passant.

